

Département du Rhône

**MAIRIE DE
RONTALON**

Tél. : 04.78.48.92.64

Fax : 04.78.81.71.00

e-mail : mairie.rontalon@cc-paysmornantais.fr

Compte rendu du conseil municipal du 27 février 2012
--

Désignation d'un secrétaire de séance : Christèle CROZIER ;

Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 30/01/2012 :

Approbation à l'unanimité.

Débat d'orientation budgétaire

Monsieur le Maire présente le débat d'orientation budgétaire.

La Commission finance s'est réunie pour faire différentes propositions. Le Conseil de ce jour se penche sur les grandes orientations en matière de recettes et de dépenses d'investissement 2012.

• **Dépenses d'investissement**

Baisse significative des emprunts prévue pour 2012 (59 523,10€ contre 86 806,58€ en 2011).

Les grandes orientations sont :

-travaux de l'école primaire, 429 264€ (dont 2 100€ pour la mise en place du PPMS, Plan de Prévention et de Mise en Sécurité) ;

-aménagement centre bourg place de l'église, 228 348€ ;

-travaux de voirie, dont aménagement de la Voie Nouvelle, 123 137€ ;

En matière de voirie, le Conseil décide de ne pas procéder à l'acquisition d'un 3T5. On supprime 30000€ du budget prévisionnel et 1500€ sont reportés sur une ligne nouvelle « jardinières », portant à 7000€ les dépenses prévisionnelles pour cette dernière ligne.

Le Conseil décide aussi de créer une ligne « aménagements du musée » sur laquelle on affecte 9000€ pour couvrir des frais de clôture et d'électricité.

Sur la ligne « Autre matériel et outillages d'incendie et de défense civile », le Conseil décide d'inscrire 4 642€ pour cette ligne pour couvrir les frais de poteaux d'incendie des Assiers et le surdimensionnement d'une canalisation Route du Paradis (1 068,10€).

François Diaz présente un résultat de clôture 2011 excédentaire (227 219,79€)

Les restes à réaliser en investissement de 2011 s'élèvent à 242 378€.

• **Recettes d'investissement**

Excédent de fonctionnement de 2011 (160 437,42€) reporté dans les recettes d'investissement 2012.

La ligne « virement section fonctionnement » permet d'équilibrer le budget (107 244,97€) ;

La « subvention état et établissements nationaux » s'élevant à 179 880€ , nous a été attribuée dans le cadre de la réfection de l'école.

La ligne « emprunts » se trouve allégée de 30 000€, suite au choix du Conseil de ne pas procéder à l'achat d'un 3T5 en 2012. Par conséquent, 92 216,92€ sont à inscrire en emprunts pour 2012.

Reste à utiliser une subvention d'Etat de 190 000€ accordée dans le cadre de la vente des lots de la maison des Religieuses.

Excédent global de clôture : 160 437,42€.

Tarif droit de place

Suite à une nouvelle demande d'installation d'un camion pizza sur la place de l'Eglise, effectuée par Monsieur BADIOU, le Conseil doit fixer le droit de place pour tous les marchands ambulants par une délibération d'ordre générale. Le Conseil décide d'actualiser le tarif à 110€/ an et d'indexer ledit droit de place sur l'indice INSEE à partir du 01/03/2012. Le Conseil autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à prendre un arrêté nominatif dans lequel seront fixés le droit de stationnement, l'emplacement et le jour d'installation desdits commerçants ambulants (Monsieur BADIOU , le lundi ; et Monsieur DELORME , le jeudi).

Contrat de maintenance du logiciel Orphée pour la gestion de la Médiathèque

Le Conseil doit autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de maintenance du logiciel ORPHEE. Le conseil délibère favorablement à l'unanimité pour une reconduction du contrat de maintenance du logiciel. Le montant HT de la redevance annuelle est de 278.79€. Contrat d'une durée de un an, reconductible 3 fois.

Instauration d'une zone bleue

Le Conseil délibère à l'unanimité sur le principe d'instauration d'une zone bleue :

- *Instauration d'une zone bleue sur la zone haute de la Place de l'Eglise, y compris les 3 places sur la Route de Mornant devant la maison DELETRAZ.*

Le conseil décide à l'unanimité d'y instaurer la zone bleue les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8H00 à 19H00 et les samedi et dimanche de 8H00 à 13H00 ; sauf jours fériés et le mois d'août.

Le conseil décide aussi de fixer la durée de stationnement en zone bleue à 1H30.

- *Instauration d'une zone bleue sur les 3 places de stationnement du bas de la place de l'Eglise.*

Le Conseil délibère à l'unanimité en suivant le même principe que pour les places précédentes. Toutefois, le Conseil décide ici d'apporter 2 modifications de la réglementation :

1. Durée fixée à 10 mn ;
2. De 8H00 à 18H00 pour les jours entiers.

Subvention pour l'aménagement du centre bourg dans le cadre de la dotation parlementaire

Le Conseil accepte à l'unanimité de percevoir la subvention de 8 000€ sur la nouvelle tranche 2012.

Soutien de l'Association Alcaly

Lors de sa visite à Saint Etienne, le chef d'Etat a annoncé que les appels d'offre vont être lancés pour la réalisation de l'A45. Une telle décision a été prise en totale contradiction avec les dires récents du préfet qui reconnaissait que le projet A45 « ne pouvait être une réponse satisfaisante » aux problèmes de transport, projet qui apparaît irréalisable par son caractère démesurément onéreux et irrespectueux de l'environnement. C'est pourquoi, le Conseil vote à l'unanimité en faveur d'une motion pour soutenir Alcaly.

Compte-rendu des Commissions

- Information SITOM (Franck MARDUEL)

A partir du 01/03/2012, la COPAMO fera partie des territoires qui participeront à un test sur une année. Il s'agit d'une opération d'envergure qui vise à recycler plus d'emballages en plastique pour étudier les meilleures solutions de recyclage pour tous les emballages en plastique qui n'entraient pas encore dans les consignes de tri (pots de yaourts, films et sacs plastiques...).

Une brochure d'information sera diffusée aux Rontalonnais.

- Commission scolaire (Edith CARRA)

En avril, prévision d'une révision du tarif du ticket de cantine pour une application à la rentrée 2012/2013.

- Commission Jeunesse (Pascale PIECHON)

Le groupe de pilotage s'est réuni. A été déploré la baisse des effectifs présents .

Un bilan a été dressé. Il en ressort notamment que les communes de Saint Jean de Touslas et Saint Sorlin se sentent isolées du fait de l'absence d'animation locale. A ce problème de proximité, vient se greffer la question d'une éventuelle séparation des catégories d'âge (11-13 ans et 14-17 ans). Des constats ont été faits :

apparaît notamment un meilleur fonctionnement des Espaces Jeunes pendant les vacances scolaires.

Grégory PONCET se met en disponibilité pendant 3 ans.

- Informations diverses

Fête de l'office du tourisme : Réunion salle de l'héliotrope pour définir les modalités de mise en place des stands de chaque commune de la COPAMO.

Le site internet de Rontalon fonctionne : rontalon.fr. Les Associations ont toutes un identifiant et un mot de passe qui leur permet de diffuser des informations sur le site.

Questions diverses